

# **CONSEIL COMMUNAL DU 11 OCTOBRE 2021**

**Présences:** MM. M. Malherbe, bourgmestre, M. Reiland et H. Krier, échevins  
MM./Mmes C. Adam, C. Brosius, J. Feller-Wilmes, C. Haubrich-Schandeler,  
A. Kremer, R. Miny, J. Reckinger, A. Toussaint, W. Vullers, M. Weiler, conseillers  
M. T. Neyens, secrétaire-adjoint

## **- RÈGLEMENT-TAXE**

a) Nouvelle fixation de la redevance eau destinée à la consommation humaine:

<b>Schéma de tarification – eau destinée à la consommation humaine (HTVA)</b>							
	Composante fixe (€/an)						Composante variable (€/m <sup>3</sup> )
Diamètre compteur	20 mm	25 mm	32 mm	40 mm	50 mm	80 mm	
Secteur des ménages	100,00	125,00	160,00	200,00	250,00	400,00	2,85
Secteur industriel	300,00	375,00	480,00	600,00	750,00	1200,00	1,60
Secteur agricole	200,00	250,00	320,00	400,00	500,00	800,00	1,95
Secteur Horeca	150,00	187,50	240,00	300,00	375,00	600,00	2,30

b) Nouvelle fixation de la redevance assainissement:

<b>Schéma de tarification – redevance assainissement</b>		
	Composante fixe (€/an)	Composante variable (€/m <sup>3</sup> )
Secteur des ménages	1EH = 30€	3,00
Secteur industriel	1EH = 50€	1,30
Secteur agricole	1EH = 40€	1,70
Secteur Horeca	1EH = 35€	2,40

## **- PLAN DE GESTION DES RISQUES D'INONDATION**

Le conseil communal émet à l'unanimité son avis, dont voici les points les plus importants, au sujet du projet de la deuxième édition du plan de gestion des risques d'inondation du Luxembourg:

Le conseil communal demande aux responsables de la gestion des eaux

- de ne plus utiliser la dénomination HQ100 pour les autorisations en considération des changements essentiels à court terme.
- de créer des volumes de rétention en dehors des agglomérations, afin de réduire l'impact lors des pointes d'inondation.
- d'adapter le plan d'intervention communal existant avec des mesures de remise en état et de prévoir un plan d'entretien pour les cours d'eau. Le cas échéant, les travaux d'entretien nécessaires doivent être délégués aux communes.
- d'introduire un système national performant pour informer et avertir les citoyens en cas d'inondation, permettant de coordonner et de communiquer avec les intervenants sur le terrain.

Le conseil communal est d'avis qu'il faut

- adapter le règlement communal des bâtisses respectivement d'autres réglementations, afin d'introduire des mesures de protection supplémentaires contre les inondations, de limiter sensiblement les affectations négatives et de pouvoir réduire les dégâts causés par des inondations, notamment pour les nouvelles constructions.

- généralement renforcer les mesures contre les inondations et la résilience en cas d'inondation par une adaptation des infrastructures vitales (par exemple: électricité, atelier communal).
- procéder à un inventaire des charges polluantes, par exemple des réservoirs de mazout en zones inondables, et d'encourager le remplacement de ceux-ci.
- se rendre compte que la seule renaturation de l'Alzette en amont du centre de Mersch ne peut pas résoudre la problématique des inondations à Mersch en tenant compte de l'étude réalisée en 2013 avec les différents compléments successifs.
- accorder une très haute priorité à la réalisation des études pour les cours d'eau à Beringen, Moesdorf et Rollingen.

## **- URBANISME**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) la demande de lotissement par les consorts Arendt de Reckange relative au regroupement de quatre propriétés sises à Reckange, 41/43 rue Principale, en deux lots, dont un est destiné à être affecté à la construction.
- b) un regroupement de cinq propriétés sises à Mersch, rue Grande-Duchesse Charlotte, en un seul lot (alentours de la maison de la culture).
- c) le projet d'exécution et la convention relatifs au plan d'aménagement particulier (PAP) ECO-c1/ECO-r «Zone d'activités In den Gehren» et HAB-1 «Auf dem Pettingerweg» portant sur des fonds sis à Mersch aux lieux-dits «In den Gehren» et «Auf dem Pettingerweg».

## **- DEVIS**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) le devis supplémentaire concernant le réaménagement de la rue Grande-Duchesse Charlotte à Mersch au montant total de 495.000,00 € TTC.
- b) le devis pour le renouvellement de la rue du Château à Pettingen au montant total de 212.661,00 € TTC.
- c) le devis pour la mise en conformité de passages pour piétons au montant total de 55.000,00 € TTC.

## **- ACTES, CONTRATS, CONVENTIONS**

Le conseil communal approuve à l'unanimité

- a) l'acte de vente par lequel la Commune de Mersch acquiert sur les consorts Graffé trois terrains d'une contenance totale de 1,39 ares à Mersch «In Enschelt» et «Bei der Brücke» au montant de 973,00 €, intérêts de retard compris.
- b) le contrat de transport scolaire par lequel la firme Sales-Lentz exploite le service de transport des enfants fréquentant les cours de l'enseignement fondamental pendant la période du 15 septembre 2021 au 15 juillet 2024.
- c) les conventions conclues par la Commune de Mersch dans le cadre de l'organisation du Luxembourg Balloon Trophy 2022.
- d) la convention par laquelle le syndicat intercommunal ZAMID s'engage à exécuter, à ses seuls frais, tous les travaux de voirie et d'équipements publics et démarches rendant viable un plan d'aménagement particulier à Mersch «Auf dem Pettingerweg» et «In den Gehren».
- e) la convention par laquelle M. J. Holzmacher-Metzler d'Angelsberg autorise le syndicat intercommunal SICONA-Centre à entretenir 47 arbres fruitiers sur des parcelles de terrain à Mersch «auf Sannert» et à Reckange «Molleschgrund».

## **- ORGANISATION SCOLAIRE**

A l'unanimité, le conseil communal arrête définitivement l'organisation scolaire de l'année 2021-2022 de l'enseignement fondamental.

## **- PRIME DE VIE CHÈRE**

Le conseil communal fixe à l'unanimité les conditions et montants à allouer en 2021 aux ménages ou personnes seules qui en font la demande. Les détails sont repris dans l'édition N° 139 du "De Mierscher Gemengebuet".

## **- FINANCES COMMUNALES**

Le conseil communal approuve à l'unanimité les modifications du budget ordinaire de l'exercice 2021:

- Total des recettes nouvelles: 206.000,00 €
- Total des dépenses nouvelles: 135.700,00 €

## **- SUBSIDES**

Le conseil communal arrête à l'unanimité la répartition suivante:

<b>ASSOCIATIONS</b>	<b>SUBSIDE 2021</b>
associations diverses	2.642,18 €
associations humanitaires internationales	7.715,00 €
œuvres et associations humanitaires nationales	4.750,00 €
associations du 3 <sup>ième</sup> âge	1.000,00 €
associations de jeunes	6.775,00 €
associations actives dans le service d'incendie	3.200,00 €
associations agricoles	2.250,00 €
associations actives dans le tourisme	35.048,00 €
associations de protection de la nature	2.081,60 €
associations de médecine sociale et préventive	525,00 €
associations sportives	58.075,00 €
associations à but culturel	16.765,00 €
Art à l'Ecole	2.500,00 €
<b>TOTAL:</b>	<b>143.326,78 €</b>

## **- RECENSEMENT**

Le conseil communal décide à l'unanimité d'allouer aux agents recenseurs pour le recensement général de la population de l'année 2021 les indemnités dues de la part de la Commune.

## **- PERSONNEL COMMUNAL**

Le conseil communal décide à l'unanimité de créer un poste d'ouvrier communal dans la carrière E du contrat collectif des ouvriers de l'Etat pour la fonction de concierge du Hall Omnisports et du futur complexe sportif.

## **- CIRCULATION**

Le conseil communal confirme à l'unanimité différents règlements de circulation temporaires édictés par le collège des bourgmestre et échevins depuis la dernière séance du conseil communal.

## **- COMMUNICATIONS DU COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS ET QUESTIONS DES CONSEILLERS**